



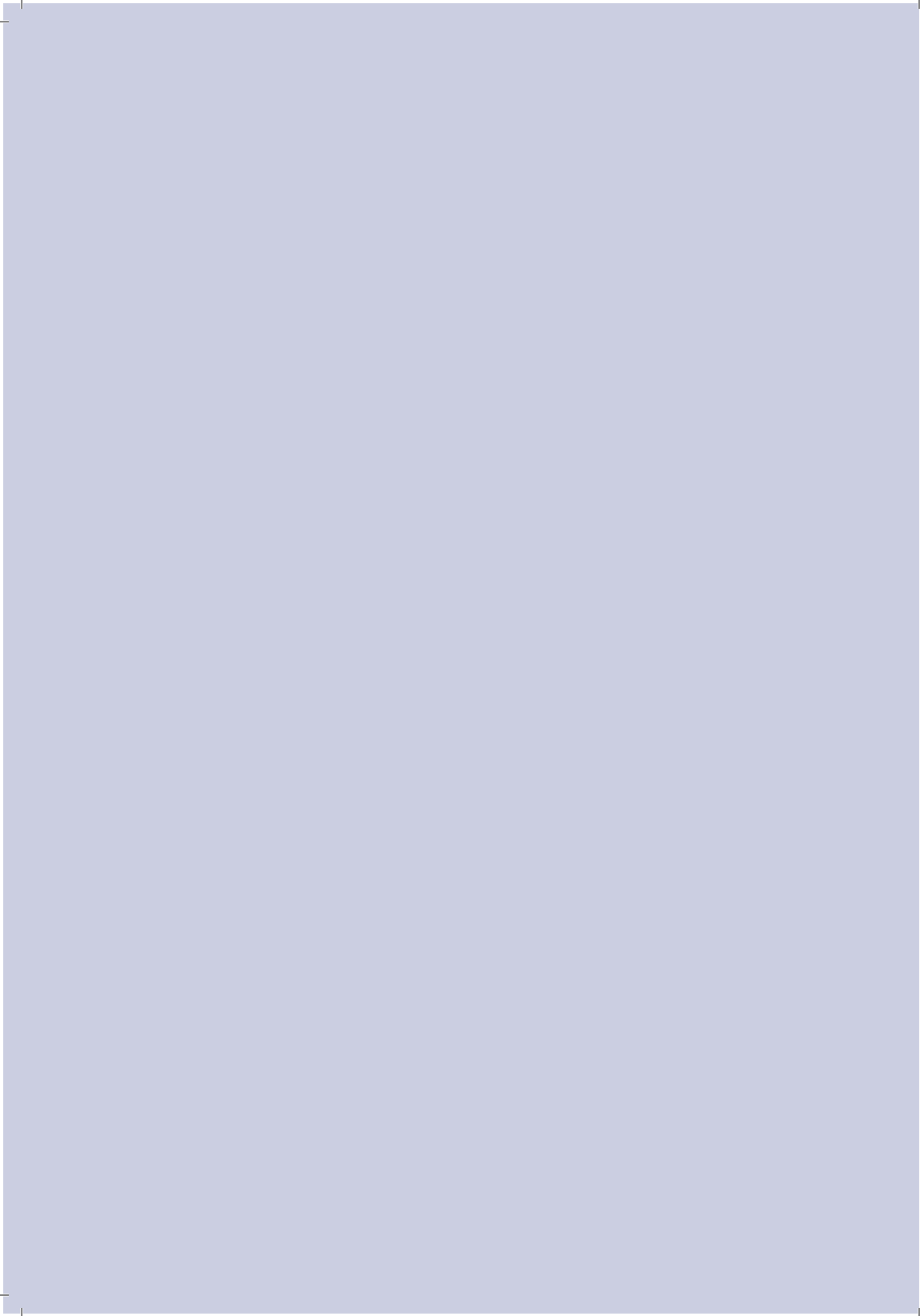
© TBWA/Corporate - © Getty Images - © ARS Ile-de-France

SANTÉ

# Lutte contre les ravages du protoxyde d'azote

*Guide d'action pour les maires*

2026



© Aymeric Guillonneau



**Valérie PÉCRESSE**  
Présidente de la  
Région Île-de-France

Le protoxyde d'azote est un véritable fléau qui frappe de plein fouet les jeunes. Depuis plusieurs années, son usage est détourné à des fins récréatives donnant l'illusion d'un produit anodin. Pourtant, contrairement aux idées reçues, le protoxyde d'azote est loin d'être sans danger. Même une consommation occasionnelle peut entraîner des conséquences graves sur la santé.

La mobilisation des maires est essentielle. Chacun, à son niveau, peut contribuer à enrayer ce fléau et à mieux protéger notre jeunesse.

© Franck Rondot



**Denis ROBIN**  
Directeur général  
de l'ARS Île-de-France

« *Le proto, c'est trop risqué d'en rire* » ! La campagne lancée il y a maintenant 3 ans par l'ARS Île-de-France a contribué à alerter, sensibiliser et informer sur les dangers du protoxyde d'azote.

Ce guide vient vous informer, vous et vos administrés, sur les dispositifs permettant aux Franciliens de bénéficier d'une prise en charge qu'elle soit médicale, psychologique et/ou sociale.

Lutter contre ce fléau requiert la mobilisation de toutes et tous !

© AMIF



**Stéphane BEAUDET**  
Président de l'Association  
des Maires d'Île-de-France

Face à la problématique de consommation détournée de protoxyde d'azote, les maires sont en première ligne.

Son usage a des conséquences directes dans nos villes, que ce soit sur la propreté de nos rues, sur l'exposition de nos agents aux risques d'explosion des cartouches, mais surtout sur la santé de nos jeunes.

Une réponse coordonnée de tous les acteurs de terrain est indispensable pour réussir.

# LE PROTOXYDE D'AZOTE : DES RISQUES POUR SOI ET POUR LES AUTRES



## DES RISQUES SANITAIRES

- Traumatismes, chutes graves ;
- Conduites addictives ;
- Troubles neurologiques et cognitifs (atteintes motrices, paralysies) ;
- Symptômes cardio-vasculaires ;
- Complications psychiatriques.



## DES RISQUES POUR LA SÉCURITÉ

- Accidents de la voie publique ;
- Atteintes nocturnes, nuisances.



## DES RISQUES POUR LA SALUBRITÉ PUBLIQUE

- Bonbonnes sous pression dangereuses ;
- Pollution et coûts élevés de nettoyage (exemple : plusieurs tonnes collectées chaque année dans certaines métropoles) ;
- Risques pour les incinérateurs.

Le protoxyde d'azote, dit « gaz hilarant », est utilisé dans le champ médical pour ses propriétés anesthésiantes et dans le domaine alimentaire (siphons à chantilly). Détourné de son usage, il est inhalé pour ses effets euphorisants et devient rapidement une substance addictive. Non classé comme stupéfiant, inhalé via des ballons à partir de cartouches et de bonbonnes, il n'est pas perçu comme dangereux et ses effets sont méconnus.

## UN ENJEU POUR LES JEUNES FRANCILIENS



Le protoxyde d'azote est la seule substance psychoactive pour laquelle la consommation chez les jeunes de 17 ans est significativement

**PLUS ÉLEVÉE  
EN ÎLE-DE-FRANCE**

que dans le reste de la France.

60 % des usagers ont entre

**18 ET 24 ANS**

C'est l'une des substances les plus consommées chez les jeunes après le cannabis et le poppers.



Le nombre de signalements a été

**MULTIPLIÉ PAR 3**

entre 2020 et 2023  
10 % d'entre eux concernaient des mineurs.



**14 % DES  
18 - 24 ANS  
L'ONT DÉJÀ  
EXPÉRIMENTÉ**

# UNE STRATÉGIE POUR AGIR LOCALEMENT

**Informier, contrôler, lutter contre  
les nuisances et accompagner.**



© iStockPhoto | Marc\_Chesneau

# INFORMER, SENSIBILISER ET PRÉVENIR



**Solliciter l'intervention  
de structures médicosociales**  
CJC, maison des adolescents,  
CAARUD.



**Organiser des campagnes  
locales ciblées**  
(réseaux sociaux, affichage).



**Informer les parents**  
(réunions, supports).



**Sensibiliser en milieu  
scolaire (collèges, lycées)**  
CRIPS (cf. focus p 9),  
policiers-formateurs  
antidrogues et lutte contre  
les addictions (contacter  
l'hôtel de police).



**Inscrire la démarche**  
dans le Conseil local  
de sécurité et de prévention  
de la délinquance (CLSPD).



**Dialoguer avec  
les commerçants**  
rappel du cadre légal



**Proposer une Charte locale  
de bonnes pratiques**



# La campagne de communication « *Le proto, c'est trop risqué d'en rire* »

Les Agences régionales de santé Hauts-de-France et Île-de-France ont coréalisé une campagne de prévention « *Le proto, c'est trop risqué d'en rire* » à destination des 15-25 ans avec des supports qui peuvent être réutilisés :

[3 spots audio et vidéo](#) ↗

qui racontent l'expérience vécue par un proche de consommateur, dans des situations de consommation différentes.



Un partenariat avec Jamy Gourmaud et un site ressources pour le grand public : [parlons-proto.fr](http://parlons-proto.fr) ↗




Un kit de communication accessible en ligne ([télécharger le kit communication](#)).

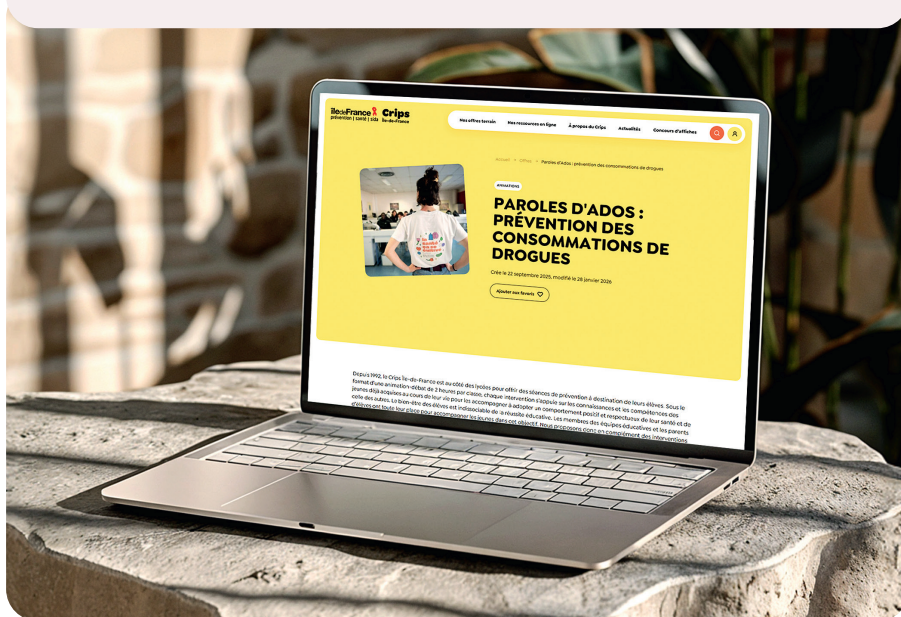


Cette campagne peut être diffusée par voie d'affichage dans les espaces fréquentés par les jeunes consommateurs (campus universitaires, missions locales, fast-foods, salles de sport, bars, commerces) ainsi que sur les réseaux sociaux (Facebook, TikTok, Snapchat et YouTube). Elle a été relayée dans les transports franciliens.

## Le programme « Paroles d'ados : prévention des consommations de drogues »

Île-de-France Prévention Santé Sida (CRIPS IDF) propose des interventions dans les lycées franciliens sous forme d'ateliers-débats afin de sensibiliser les jeunes aux risques liés à la consommation de drogues.

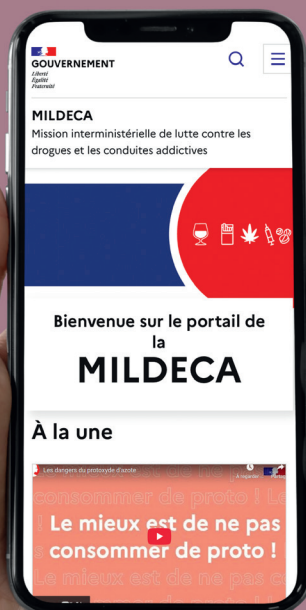
Plus d'informations sur :  
[lecrisps-idf.net/offres/paroles-dados-prevention-des-consommations-de-drogues](http://lecrisps-idf.net/offres/paroles-dados-prevention-des-consommations-de-drogues) 



## Focus

### La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) met à votre disposition des outils de prévention

Vignettes et vidéos de prévention pour informer sur les risques du protoxyde  
[drogues.gouv.fr/lusage-detourne-du-protoxyde-dazote-une-pratique-risques-de-plus-en-plus-repandue](https://drogues.gouv.fr/lusage-detourne-du-protoxyde-dazote-une-pratique-risques-de-plus-en-plus-repandue)



# CONTRÔLER

Au titre de ses pouvoirs de police administrative générale (articles L.2212-1 et suivants du CGCT), le maire peut :

Réglementer la consommation dans l'espace public.

Encadrer les horaires de vente sur le territoire communal.

Prendre des arrêtés ciblés et proportionnés.

Mobiliser la police municipale pour faire des contrôles, et constater le cas échéant **les infractions** de :

**Vente aux mineurs dans les commerces**

(y compris les bureaux de tabac et les débits de boissons) et en ligne, article L3611-3 du CSP (3 750 € d'amende) ;

**Provocation d'un mineur à faire un usage**

**détourné** d'un produit de consommation courante pour en obtenir des effets psychoactifs (amende pouvant aller jusqu'à 15 000 €) ;

**Vente ou d'offre de protoxyde d'azote,**

y compris à une personne majeure, dans les débits de boissons à consommer sur place et les débits temporaires (3 750 € d'amende) ;

**Vente et de distribution** de tout produit spécifiquement destiné à faciliter l'extraction du protoxyde d'azote afin d'en obtenir des effets psychoactifs (« crackers », ballons...) (3 750 € d'amende) ;

**Abandon de déchets** sur la voie publique (amende entre 135 € et à 750 € selon la qualification et les circonstances, article R.634-2 du Code pénal.

D'autres mesures sont en préparation tant à l'échelle nationale qu'europpéenne.

# RÉDUIRE LES NUISANCES

- Dispositifs de nettoyage renforcés ;
- Installation de corbeilles adaptées dans les zones sensibles ;
- Médiation de rue ;
- Présence éducative (éducateurs spécialisés).

Lorsque la présence dans l'espace public de substances de nature à porter atteinte à la sécurité et à la salubrité publique (comme des seringues usagées ou des bonbonnes de protoxyde d'azote) est portée à la connaissance du maire, il lui appartient de veiller à leur enlèvement conformément aux dispositions de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales relatif au maintien de la sécurité et de la salubrité publiques et au nettoyage des lieux publics.

Les bonbonnes peuvent être encore sous pression lors du ramassage. Elles peuvent également exploser dans les bennes ou les incinérateurs et endommager les centres de tri.

Aussi, il est recommandé de réaliser un ramassage séparé par les agents municipaux, de stocker les déchets dans des conteneurs spécifiques pour métaux et déchets sous pression, et de les transférer vers une filière de recyclage des métaux.



© Région Ile-de-France

# ORIENTER ET ACCOMPAGNER



Cartographier  
les ressources locales  
et diffuser les contacts

Structures référencées sur  
[drogues-info-service.fr/Recherche-  
professionnelle-multicriteres](https://drogues-info-service.fr/Recherche-professionnelle-multicriteres)



Favoriser l'orientation vers  
les professionnels de santé  
ou d'accompagnement,

pour permettre aux jeunes de parler  
de leur consommation ou d'engager  
une prise en charge si nécessaire



Former les professionnels  
municipaux  
(policiers, animateurs)

## Structures et prises en charge en addictologie dans la région

Une prise en charge multidisciplinaire  
(médicale, psychologique et sociale)  
est possible

### Secteur médico-social (accueil gratuit et inconditionnel)

- Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) ;
- Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) ;
- Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD).

Liste et localisation des établissements sur :  
[iledefrance.ars.sante.fr/etablisements-medico-  
sociaux-de-prise-en-charge-des-conduites-  
addictives](https://iledefrance.ars.sante.fr/etablisements-medico-sociaux-de-prise-en-charge-des-conduites-addictives)

### Offre de ville

- Médecins généralistes ;
- Addictologues libéraux ;
- MicroStructures Médicales Addictions (MSMA).

### Offre hospitalière

- 52 équipes de liaison et de soin en addictologie (ELSA) ;
- 50 consultations hospitalières d'addictologie ;
- 102 établissements disposant de lits de sevrage simple et/ou complexe et/ou d'un hôpital de jour en addictologie ;
- 20 unités de soins médicaux et de réadaptation (SMR) orientés en addictologie : « postcure ».



© Pexels | Vitaly\_Gariev

# RESSOURCES UTILES

## Les secours

15 ou 112

À prévenir en cas d'urgence.

## Le centre d'addictovigilance régional (CEIP-A)

Déclarer un accident, un trouble de l'usage, ou obtenir une information liés à une substance psychoactive

Hôpital Fernand Widal (AP-HP)

01 40 05 42 70

ceip.addictovigilance-paris.lrb@aphp.fr

[addictovigilance.aphp.fr](https://addictovigilance.aphp.fr)



## Drogue info service (Santé publique France)

Information, soutien, conseil et orientation pour les personnes en difficulté avec l'usage de drogues (y compris le cannabis) et pour leurs proches, service anonyme et gratuit  
0 800 23 13 13 (7j/7 8h-2h),  
ou tchat (lundi au vendredi 14h-minuit, samedi dimanche 14h-20h).

## La filière médicale spécialisée

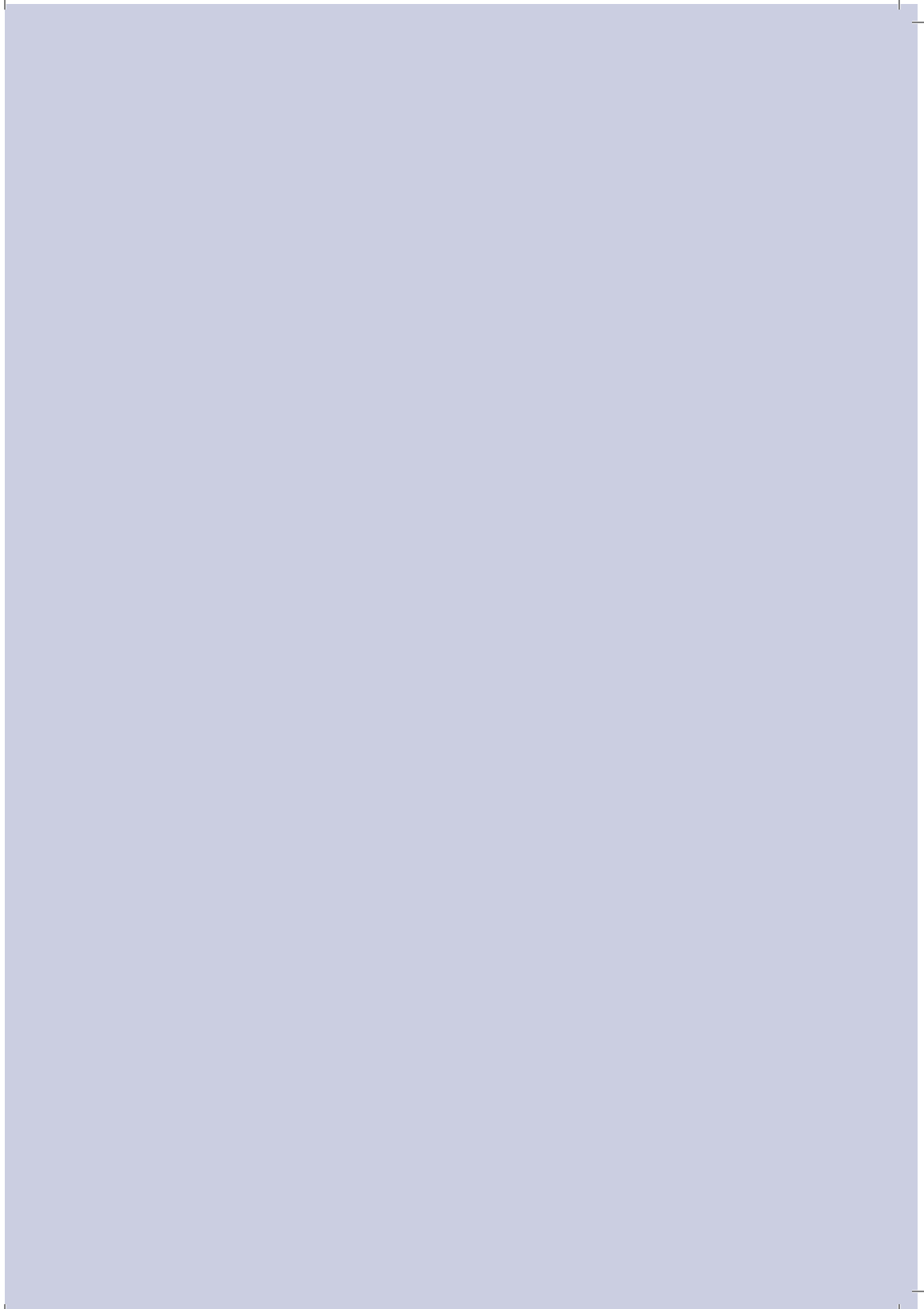
Prise en charge addictologique du protoxyde d'azote et soins de rééducation en neurologie

L'hôpital René Muret (AP-HP)

01 41 52 59 99

[mon.aphp.fr/demande/type/consultation](https://mon.aphp.fr/demande/type/consultation)







**Région Île-de-France**

2, rue Simone-Veil  
93400 Saint-Ouen  
Tél. : 01 53 85 53 85

**www.iledefrance.fr**

 RegionIleDeFrance  
 iledefrance  
 iledefrance

